

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:

Pâte anti-rouille

- Code du produit:

10824, 10889

- UFI:

6S10-W6JC-9018-GCTS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

- Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux

acide phosphorique

déterminants pour l'étiquetage:

Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé

- Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 1)

P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:· **2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24	acide phosphorique Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	25-50%
CAS: 157627-86-6 Numéro CE: 935-523-1 Reg.nr.: 02-2119548515-35-0000	Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	1-5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents conservateurs (METHYLISOTHIAZOLINONE, Chloro-5-méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + du chlorure de magnésium et du nitrate de magnésium) <5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· <u>Remarques générales:</u>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· <u>Après inhalation:</u>	Veiller à l'apport d'air frais.
· <u>Après contact avec la peau:</u>	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· <u>Après contact avec les yeux:</u>	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

<ul style="list-style-type: none"> · <u>Après ingestion:</u> · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 	<p style="text-align: right;">(suite de la page 2)</p> <p>Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.</p> <p>Apparition de sueurs Troubles gastro-intestinaux</p> <p>En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.</p>
---	---

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

<ul style="list-style-type: none"> · 5.1 Moyens d'extinction · <u>Moyens d'extinction:</u> · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange · 5.3 Conseils aux pompiers · <u>Équipement spécial de sécurité:</u> 	<p>CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.</p> <p>Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.</p> <p>Porter un appareil de protection respiratoire. Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.</p>
--	---

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<ul style="list-style-type: none"> · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: · 6.4 Référence à d'autres rubriques 	<p>Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés. Veiller à une aération suffisante.</p> <p>En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.</p> <p>Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.</p> <p>Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p>
--	--

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<ul style="list-style-type: none"> · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger · <u>Préventions des incendies et des explosions:</u> 	<p>Tenir les récipients hermétiquement fermés.</p> <p>Aucune mesure particulière n'est requise.</p>
---	---

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger contre le gel.
- Classe de stockage: 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-38-2 acide phosphorique

VLEP	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm
------	--

- DNEL

7664-38-2 acide phosphorique

Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholter)	0,1 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholter)	1-10,7 mg/m ³ Air (ARB) 0,36-4,57 mg/m ³ Air (BEV)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 4)

EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalué les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux \leq 6, 480 min

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Caoutchouc fluoré (Viton)

Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Dermatril (KCL, Art_No. 740, 741, 742)

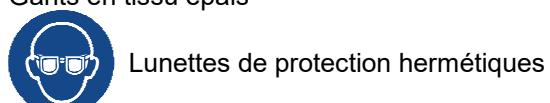
Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage**Lunettes de protection hermétiques**· Protection du corps:**Vêtements de travail protecteurs**

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Indications générales.</u>	
<u>Couleur:</u>	Jaune-brun
<u>Odeur:</u>	Faible, caractéristique
<u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé.
<u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	100 °C
<u>Point d'éclair</u>	Non applicable.
<u>Température d'inflammation:</u>	>370 °C
<u>pH à 20 °C</u>	<1
<u>Viscosité:</u>	Non déterminé.
<u>Viscosité cinématique</u>	13.000 mPas
<u>Dynamique à 20 °C:</u>	
<u>Solubilité</u>	
<u>l'eau:</u>	Entièrement miscible
<u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	23 hPa
<u>Densité et/ou densité relative</u>	
<u>Densité à 20 °C:</u>	1,27 g/cm³

9.2 Autres informations

<u>Aspect:</u>	
<u>Forme:</u>	Pâteuse
<u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
<u>Température d'auto-inflammation</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.
<u>Teneur en solvants:</u>	
<u>Eau:</u>	53,5 %
<u>Teneur en substances solides:</u>	46,3 %

Informations concernant les classes de danger physiqueSubstances et mélanges explosibles

<u>Gaz inflammables</u>	néant
<u>Aérosols</u>	néant
<u>Gaz comburants</u>	néant
<u>Gaz sous pression</u>	néant
<u>Liquides inflammables</u>	néant
<u>Matières solides inflammables</u>	néant
<u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
	néant

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 6)

- Liquides pyrophoriques néant
 - Matières solides pyrophoriques néant
 - Matières et mélanges auto-échauffants néant
 - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
 - Liquides comburants néant
 - Matières solides comburantes néant
 - Peroxydes organiques néant
 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
 - Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|---|---|
| · <u>10.1 Réactivité</u> | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · <u>10.2 Stabilité chimique</u> | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. |
| · <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u> | Réactions aux alcalis et aux métaux.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène. |
| · <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u> | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · <u>10.4 Conditions à éviter</u> | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · <u>10.5 Matières incompatibles:</u> | Oxydes phosphorés (par exemple: P205) |
| · <u>10.6 Produits de décomposition dangereux:</u> | Gaz/vapeurs irritants |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

-FR-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 7)

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	>2.921-3.204 mg/kg (rat)
------	------	--------------------------

7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	1.250 mg/kg (rat)
	NOAEL	≥410 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50	850 mg/l (rat)
	LC50/1h	1,69 mg/l (rat)

157627-86-6 Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé

Oral	LD50	>500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	LC50/48h	1-10 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

7664-38-2 acide phosphorique

EC50	270 mg/l (BES) 270 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
NOELR/72h	100 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)
EC50/72h	>100 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 8)

LC50/96h	138 mg/l (<i>Gambusia affinis</i>) 98-106 mg/l (<i>Iem</i>) 3-3,25 mg/l (<i>lepoemis macrochirus</i>)
157627-86-6 Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé	
EC50/48h	1-10 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC10	>1.000 mg/l (BES)
EC50/72h	1-10 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA

UN3260

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(ACIDE PHOSPHORIQUE)
CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(PHOSPHORIC ACID)**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR

· Classe
· Étiquette8 (C2) Matières corrosives.
8

· IMDG, IATA

· Class
· Label8 Matières corrosives.
8**· 14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):
80
· No EMS:
F-A,S-B
· Segregation groups
Acids
· Stowage Category
A

Attention: Matières corrosives.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:· ADR
· Quantités limitées (LQ)
· Quantités exceptées (EQ)5 kg
Code: E1Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml· Catégorie de transport
· Code de restriction en tunnels3
E· IMDG
· Limited quantities (LQ)
· Excepted quantities (EQ)5 kg
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml**· "Règlement type" de l'ONU:**

UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE), 8, III

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Aucun des composants n'est compris.

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

0,0 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59

@mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente:

13.10.2021

· Numéro de la version précédente:

1

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 21.02.2022

Nom du produit: Pâte anti-rouille

(suite de la page 11)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR